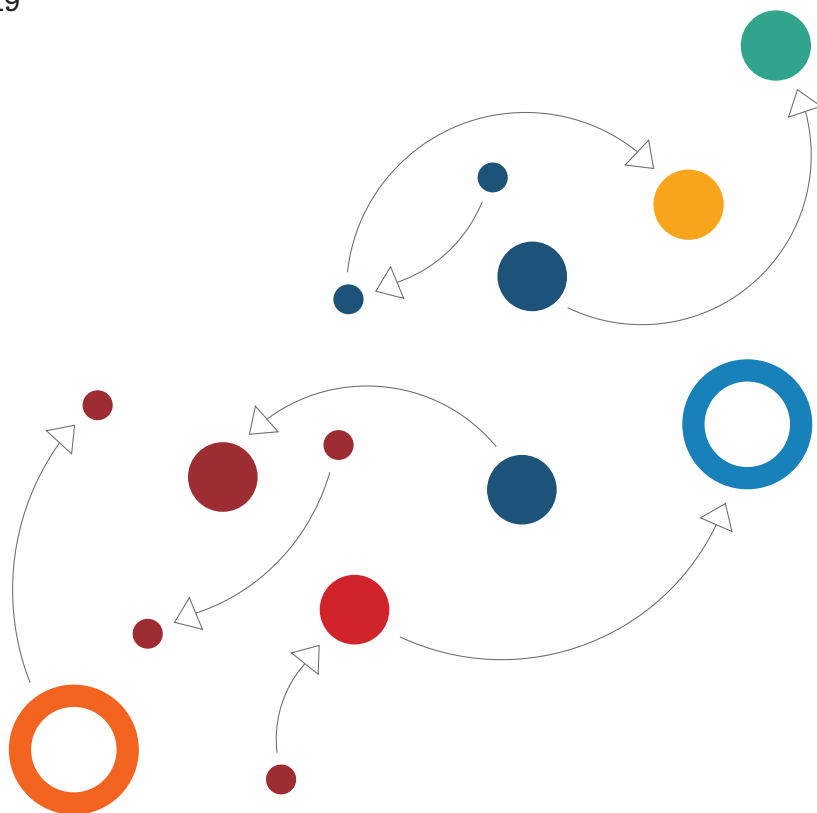


DÉTECTION ET ORIENTATION SOCIALE ACCOMPAGNÉE DE SITUATIONS DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

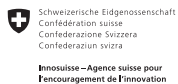
Guide de référence de la méthodologie
2019



AVANT-PROPOS

Le présent guide¹ s'adresse à des professionnel·le·s travaillant au sein de services dont la mission principale ne cible pas spécifiquement la violence² et qui, dans le cadre de leurs interventions, prennent en compte le contexte de vie et la manière de vivre de personnes entretenant ou ayant entretenu des relations de couple, respectivement qui accompagnent des enfants dont les parents pourraient être concernés par la violence dans leur couple. Ce guide veut sensibiliser ces particien·ne·s quant à leur rôle lors des étapes de détection et d'orientation accompagnée de situations de violences au sein du couple³.

L'élaboration de la méthodologie a bénéficié du soutien financier de:



A partir d'une recherche menée par:



Avec la participation de:



- 1 L'élaboration de cette méthodologie a bénéficié du soutien financier d'Innosuisse (anciennement Commission Technologie et Innovation), du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH), et de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). L'engagement d'autres institutions a rendu ce travail possible, soit la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique du canton de Vaud, le Centre MalleyPrairie, le Centre de Prévention de l'Ale, le centre LAVI Vaud, SANTE SEXUELLE Suisse et l'association violencequefaire. La partie récolte des données a été réalisée en collaboration avec Angélique Wüthrich, collaboratrice scientifique à la HETS-VS.
- 2 Il s'agit notamment de services sociaux, d'institutions accompagnant des personnes souffrant d'addiction, ainsi que des structures offrant un soutien bas-seuil, un soutien à la parentalité, un accueil à des enfants et adolescent·e·s, etc. En plus des intervenant·e·s sociaux à qui il est originellement destiné, le guide pourra dès lors également être profitable à des enseignant·e·s, des infirmier·e·s (notamment celles et ceux impliqué·e·s dans les soins à domicile), etc.
- 3 Des thématiques telles que les mariages forcés, les mutilations génitales et la traite des êtres humains sont de près ou de loin liées à la violence de genre ou de couple. Certains éléments de cette méthodologie sont susceptibles de s'appliquer également à ces problématiques; ils complètent le protocole d'intervention à l'usage des professionnel·le·s DOTIP - Détection, soutien, orientation des personnes victimes - qui contient un chapitre sur la thématique des mariages forcés. Le DOTIP peut être téléchargé sur le site du BEFH, voir https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/fichiers_pdf/Publications/Violence_domestique/BEFH_guide_ViolenceDansLeCouple_DEF_C.pdf.

Ce document de référence prend en compte toute une série de constats issus d'une recherche-action menée auprès d'un groupe d'intervenant·e·s⁴. Cette dernière a montré que ces professionnel·le·s sont non seulement affecté·e·s par ces situations de violence, mais éprouvent parfois de la difficulté à être confronté·e·s à la personne à qui l'on prête la position d'auteur·e de violence, que ce soit dans la phase de détection ou d'orientation. Elles et ils se sentent également mal à l'aise face à des propos qui ne leur permettent pas d'identifier si la personne est l'auteur·e ou la victime de la violence, ou en raison d'attitudes ressenties comme du déni, de la banalisation ou un « refus » d'entreprendre des démarches jugées comme nécessaires. Faute d'options, ces praticien·ne·s tentent parfois de transmettre le nom d'institutions susceptibles d'offrir une aide. De telles initiatives sont rarement couronnées de succès si elles ne sont pas précédées d'une réflexion portant sur les conséquences des violences.

Ce guide n'est pas pensé comme une procédure à suivre à la lettre, à l'instar d'une check-list. Il s'attache à décrire les différentes étapes du travail de détection et d'orientation, ainsi qu'à expliquer certaines pratiques qui le facilitent. Il s'articule en trois parties :

- 1 UN SCHEMA** résume les différentes phases de la méthodologie. Ce schéma constitue la table des matières du présent guide ;
- 2 La partie DÉTECTION** décrit les stratégies permettant de relier certaines observations à la possible présence de violence dans le couple et de soutenir la prise de conscience chez la ou le bénéficiaire du fait qu'elle ou il est potentiellement concerné·e par cette problématique ;
- 3 La partie ORIENTATION** traite des pratiques soutenant la demande d'aide auprès d'un service spécialisé pour personnes auteures ou victimes, et plus particulièrement celles permettant une réflexion autour de l'intérêt de contacter un tel organisme.

Le texte est complété par plusieurs encarts indiquant les ressources à mobiliser⁵ et donnant des exemples de questions susceptibles d'être posées. À la fin de chaque chapitre, un schéma résume les principes guidant la pratique.

L'étude a également montré que les processus qui permettent l'identification des situations de violence et l'accompagnement de la ou des personne(s) dans sa/leur démarche se déclinent en différentes étapes combinant des temps d'observation, de réflexion et un questionnement de plus en plus ciblé. Ce travail exige en sus des intervenant·e·s de faire montre de créativité et de flexibilité pour s'ajuster aux personnes accompagnées. Il s'agit en effet de prévenir, en cas de pratiques trop confrontantes, une perte de contact, de soutenir la prise de conscience quant à l'intérêt à solliciter une aide et de veiller à créer un environnement un tant soit peu sécurisé jusqu'à ce que la personne soit prête à accepter de l'aide.

Ce guide complète le module de deux jours de formation DOSAVI, sans prétendre à le remplacer pour autant. La recherche-action a en effet montré qu'il est essentiel que les intervenant·e·s adaptent la méthodologie à leur contexte d'intervention et à leurs manières de faire. Conçu sur cette prémisse, le module de formation accompagnant cette méthodologie associe étroitement expérimentation concrète et apports théoriques. L'approche choisie permet également des espaces de réflexion entre intervenant·e·s autour des pratiques à privilégier et rend possible la transposition de la méthodologie dans la pratique.

⁴ Le résumé de la présente étude peut être sollicité auprès des auteur·e·s de l'étude : susanne.lorenz@hevs.ch et christophe.fluehmann@hefr.ch.

⁵ Le présent texte comporte des références et des mentions aux ressources disponibles pour les professionnel·le·s œuvrant dans le canton de Vaud.

TABLE DES MATIÈRES

DÉTECTER DES SITUATIONS DE VIOLENCE DANS LE COUPLE : UN PROCESSUS



Explorer la demande et repérer des signes



Questionner la violence par étape



Se questionner quant au possible lien entre les observations et la présence de violence



Explorer les signes pour se préparer à (se) poser la question de la violence



Questionner les limitations pour susciter une prise de conscience



Poser l'hypothèse de la violence

ORIENTER ET ACCOMPAGNER VERS LE RÉSEAU SPÉCIALISÉ



Conscientiser les effets de la violence et constater que la situation ne change pas



Réfléchir autour de l'intérêt à solliciter une aide



Faire le lien entre besoins repérés et aides apportées par le réseau



Déconstruire les appréhensions face au réseau



Veiller constamment à la sécurité et construire un scénario de sécurité



Accompagner lors de la prise de contact

INTRODUCTION

2

1 DÉTECTER DES SITUATIONS DE VIOLENCE DANS LE COUPLE : UN PROCESSUS

5

1.1 Explorer la demande et repérer des signes

7

1.2 Questionner la violence par étapes

9

1.2.1 Se questionner quant au possible lien entre les observations et la présence de violence

9

1.2.2 Explorer les signes pour se préparer à (se) poser la question de la violence

11

1.2.2.1 Questionner les limitations vécues pour susciter une prise de conscience

12

1.2.2.2 Poser l'hypothèse de la violence

13

2 ORIENTER ET ACCOMPAGNER VERS LE RÉSEAU SPÉCIALISÉ

15

2.1 Conscientiser les effets de la violence et constater que la situation ne change pas

17

2.2 Réfléchir autour de l'intérêt à solliciter une aide

18

2.2.1 Faire le lien entre besoins repérés et aides apportées par le réseau

18

2.2.2 Déconstruire les appréhensions face au réseau

19

2.3 Veiller constamment à la sécurité et construire un scénario de sécurité

19

2.4 Accompagner lors de la prise de contact

21

CONCLUSION

22

3 Références

24

4 Annexes

26

4.1 Liste des signes

26

4.2 Situations - facteurs de risque

26

La violence au sein du couple implique des hommes et des femmes de tous les milieux socioculturels et de tous les âges, qu'elles et ils agissent ou subissent ces violences⁶. Elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux.

Cette violence peut se manifester dans toutes les formes de couple, indépendamment de l'orientation sexuelle, du statut marital (marié ou non, séparé) ou du lieu de vie des partenaires. Elle a un impact délétère sur les personnes confrontées⁷ (victimes, y compris les enfants, et auteur·e·s) dans tous les domaines de la vie : santé, participation sociale, emploi, vie quotidienne, etc.

La violence au sein du couple désigne l'usage abusif de pouvoir exercé par l'un·e des partenaires qui aboutit à une relation de subordination établie sur la durée. En recourant à des stratégies répétitives de différentes natures (incluant notamment des passages à l'acte violents prenant des formes verbales, psychologiques, physiques, sexuelles), la personne auteure exerce un contrôle coercitif afin d'imposer sa volonté de manière systématique sur la majeure partie des aspects de la vie des personnes confrontées, et cela sans possibilité que cette dynamique relationnelle puisse changer. Cette violence se distingue des conflits en raison de la peur suscitée et des épisodes de violence qui se répètent, notamment si aucune aide ciblée n'est apportée [1, 3-5].

Les différent·e·s expert·e·s en matière de violences au sein du couple s'accordent sur l'origine multifactorielle de ces violences. Ainsi, une prévention efficace de ces violences nécessite des actions coordonnées à plusieurs niveaux au sein d'une politique intégrée. Cette dernière implique notamment des mesures telles que la promotion

de l'égalité des genres, le renforcement des dispositifs légaux, la mise à disposition de services d'aide ciblée, etc. Améliorer la détection de ces situations de même que leur orientation vers le réseau spécialisé par les professionnel·le·s amené·e·s à rencontrer ces personnes s'inscrit dans ce principe. C'est sur ce dernier aspect que se centre la méthodologie proposée ici.

De nombreux professionnel·le·s interviennent auprès de personnes confrontées à la violence dans le couple, au nombre desquels les intervenant·e·s sociaux⁸. Ces praticien·ne·s, issu·e·s d'horizons divers, sont engagé·e·s dans deux catégories d'institutions sociales : celles dont la mission première est d'accompagner des personnes victimes ou auteurs pour que la violence cesse, et celles proposant des soutiens divers, mais dont le mandat principal n'implique pas une aide ciblée sur la violence.

Toutefois, l'ensemble de ces professionnel·le·s partagent plusieurs principes en présence de situations de violence dans le couple, dont une déontologie qui prévoit un positionnement sans ambivalence contre la violence et des pratiques qui incluent une relation empathique d'aide ou de service afin de permettre au public cible de trouver une issue constructive aux problèmes rencontrés dans le quotidien. Ces interventions visent à maintenir et à améliorer la qualité de vie, le sentiment d'appartenance et les liens sociaux, ainsi que la participation sociale. À l'instar du champ de la prévention du

6 Selon les études réalisées en Suisse, d'une femme sur cinq [1] à une femme sur dix [2] est concernée. Aucune étude similaire n'a été réalisée pour les hommes. Voir également la documentation publiée par le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes (<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general/publications-violence.html>) ainsi que la *toolbox* (<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/toolbox-violence-domestique.html>).

7 Ce terme inclusif sera désormais utilisé. Il a été choisi notamment car il n'est pas toujours évident de déterminer qui agit, respectivement subit la violence dans le couple. Dans son emploi au singulier ou au pluriel, il inclut également le couple, à moins que cela ne soit spécifié autrement.

8 Afin de simplifier la lecture, le terme d'intervenant·e social·e, ou d'intervenant·e, utilisé dans le présent document renvoie à l'ensemble des professionnel·le·s proposant un accompagnement du type socio-éducatif, dans son acceptation la plus large.

suicide [6], une collaboration entre ces différent·e·s professionnel·le·s peut se révéler déterminante ici⁹. Une réflexion menée de manière conjointe offre un cadre protecteur tant pour les personnes confrontées à la violence dans le couple que pour les professionnel·le·s. Elle permet également de mieux situer les rôles et responsabilités de chaque intervenant·e. La confidentialité dans ces échanges entre professionnel·le·s reste un enjeu important, mais ne doit pas non plus empêcher la réflexion qui peut être engagée sans que les personnes confrontées ne soient expressément nommées.

Le réseau d'aide spécialisée est constitué d'institutions offrant un soutien aux personnes victimes respectivement auteurs. Même si ces structures se distinguent par la population accueillie, des points communs sur les principes d'intervention existent. Ainsi, ces services entendent explorer, en partant de la violence subie ou agie, la situation de vie et les conséquences des actes. Parler du rapport de domination, de la différence entre conflit et violence, ou encore des différents actes qui caractérisent l'exercice de la violence, aide à prendre conscience du vécu et du statut de victime respectivement d'auteur·e. En parallèle, l'accompagnement entend renforcer les capacités à repérer les signes précurseurs de la violence et à les prévenir grâce à des stratégies de protection. Ce focus sur les différentes dimensions qui caractérisent la violence dans le couple vise à ce que la personne confrontée à la violence reprenne le contrôle sur sa propre vie, respectivement cesse de contrôler celle de sa ou de son partenaire et/ou des enfants du couple. Le risque de revictimisation pour les personnes victimes et de récidives pour les personnes auteurs peut ainsi diminuer.

Malheureusement, seule une petite partie des personnes qui subissent des violences de couple sollicitent une aide professionnelle ciblée [1, 7].

En revanche, une partie des personnes confrontées à la violence de couple sollicite du soutien auprès d'une institution sociale. Ainsi, plus d'une personne sur dix suivie par un service social a subi de la violence dans sa vie de couple [1, 8, 9], un chiffre probablement sous-estimé compte tenu de la difficulté des personnes victimes à évoquer la violence en présence de professionnel·le·s [1, 8, 9]. En Suisse romande, deux programmes pour personnes exerçant de la violence ont révélé que plus d'un·e participant·e sur cinq a eu des contacts avec un·e intervenant·e social·e, afin de trouver une solution aux difficultés rencontrées dans sa vie [10].

L'accompagnement par des intervenant·e·s travaillant dans des services sans mandat ciblé sur la violence se focalise sur les difficultés sociales¹⁰. Il offre une réflexion globale axée sur le quotidien, pour en améliorer la qualité de vie et renforcer les facteurs de protection. Les professionnel·le·s ne se substituent donc pas au réseau d'aide spécialisée, mais contribuent d'une manière non négligeable à lutter contre la violence. La particularité de cet accompagnement passe par la capacité de ces intervenant·e·s à tisser des liens entre le vécu quotidien et les difficultés rencontrées par les bénéficiaires qui viennent en émailler le cours.

De telles pratiques conduisent ces professionnel·le·s à rencontrer régulièrement des personnes confrontées à la violence dans leurs relations intimes, et en font des interlocuteurs et interlocutrices privilégié·e·s pour identifier ces dernières. Ce repérage ainsi que l'orientation auprès des services spécialisés qui s'ensuit, s'inscrit parfaitement dans leur mission. Ces intervenant·e·s jouent ici un rôle déterminant, en facilitant l'accès à une aide ciblée; elles et ils sont donc susceptibles de contribuer à ce que la durée d'exposition aux violences diminue.

9 Dans cette perspective, la journée annuelle du réseau de lutte contre la violence domestique, organisée dans le canton de Vaud, permet d'aborder des thèmes spécifiques et de réunir l'ensemble des professionnel·le·s concerné·e·s par la violence dans le couple.

10 Se retrouvent dans cette catégorie des institutions ayant, notamment, une action centrée sur l'accueil de la petite enfance, les addictions, les difficultés financières, l'intervention auprès de jeunes en difficulté, l'insertion socioprofessionnelle, le soutien à la parentalité, etc.

1 DÉTECTER DES SITUATIONS DE VIOLENCE DANS LE COUPLE : UN PROCESSUS

Afin de soutenir les pratiques orientées vers le repérage de violence dans le couple, plusieurs documents de référence ou protocoles ont été élaborés.

On distingue principalement entre :

- **LE DÉPISTAGE**, soit une pratique qui interroge chaque personne accompagnée sur ses expériences de violence à l'aide d'un nombre restreint de questions ciblées sur la violence [8, 11, 12].

Habituellement utilisés dans le champ médical, ces protocoles présentent l'avantage d'un questionnement systématique malheureusement contrebalancé, notamment, par le risque d'induire des conclusions parfois erronées quant au fait que la personne est (ou n'est pas) concernée par la problématique [12, 13].

Ces outils, centrés sur l'identification des personnes victimes, n'offrent de plus que peu de pistes d'intervention en présence d'une personne soupçonnée d'être l'auteur·e des violences.

- **LA DÉTECTION** procède d'un questionnement intuitif à partir de signes repérés et conduisant à la formulation d'une hypothèse au sujet d'une difficulté présente [14]. L'intervenant·e cherchera ici une confirmation de sa supposition par la recherche systématique d'indices convergents [15] grâce à différentes stratégies.

À la suite des constats mentionnés dans la partie introductive, les modalités d'intervention pour la phase d'identification des situations de violences retenues ici correspondent aux principes de la détection. En effet, cette dernière coïncide plus avec les pratiques et les besoins des professionnel·le·s du travail social. Pour repérer les personnes confrontées à la violence dans le couple dans le champ de l'intervention sociale, il faut procéder par des étapes interdépendantes, qui créent les conditions-cadres facilitant le questionnement et le dévoilement d'un événement vécu de violence dans le couple.

1.1 Explorer la demande et repérer des signes

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les intervenant·e·s sont amené·e·s à explorer les demandes formulées par les personnes accompagnées, ainsi que les difficultés dans lesquelles elles sont prises.

La description de leur quotidien, les limitations rencontrées ou encore les interactions avec les proches peuvent attirer l'attention, interpellé ou encore susciter un malaise. Parfois, ce sont les attitudes qui questionnent. Même si la demande formulée apparaît sans lien avec des difficultés relationnelles, certaines observations font pressentir à l'intervenant·e que quelque chose « ne va pas » dans la relation.

Ces observations se fondent sur des signes¹¹, parfois d'emblée rattachés à la violence en raison du caractère manifestement punissable des actes et/ou des conséquences en matière d'intégrité des personnes. D'autres signes sont plus diffus, moins évidents. Une dynamique relationnelle, des stratégies de contrôle ou de résolution des conflits, voire encore une répartition inégalitaire des ressources peuvent éveiller le soupçon. Des restrictions dans l'exercice des habitudes de vie et des rôles sociaux¹² sont également des indices qui, pris isolément, n'apparaissent pas spécifiquement liés à la violence dans le couple, mais qui, en raison de leur caractère répétitif et/ou difficilement renégociable par la personne, ne peuvent manquer de questionner l'intervenant·e quant à la présence de violence dans le couple.

Dans la pratique, il est essentiel de ne pas se focaliser sur les seuls signes de violence physique et/ou laissant présumer des atteintes à l'intégrité physique, au risque de décontextualiser la violence, mais surtout de passer à côté d'autres indices plus importants, susceptibles de démontrer l'exercice d'un contrôle, d'une emprise, voire d'une soumission.

La violence dans le couple se traduit également par une diminution de la qualité de vie ainsi que par des limitations. Ces manifestations concernent la personne victime, les enfants et la personne auteure. Les stratégies de contrôle exercées par cette dernière fragilisent l'insertion socioprofessionnelle de la victime mais également celle de la personne auteure. Les enfants grandissant dans un contexte de violence dans le couple en souffrent. Même s'ils ne racontent pas toujours les actes observés au domicile, la plupart adoptent, en fonction de l'âge, des conduites agressives, de repli ou encore expriment un souci et des craintes pour eux et leur(s) parent(s).

11 Voir à ce sujet l'annexe (4.1) qui résume quelques signes. Des textes de référence tels que le DOTIP énumèrent d'autres signes. Ce protocole d'intervention décrit des stratégies de détection, de soutien et d'orientation à l'usage de professionnel·le·s travaillant avec les victimes de violence au sein du couple (voir note 3).

12 Fougeyrollas [16, 17] identifie une série d'activités et de rôles sociaux qu'une personne est susceptible d'exercer en fonction de différents déterminants, tels que l'âge, le sexe, l'identité socioculturelle et le contexte social dans lequel elle vit. Différents obstacles peuvent restreindre l'accomplissement de ces activités, notamment en cas de déficiences. Ce cadre théorique présente de l'intérêt : l'adoption de stratégies par la personne auteure pour imposer un rapport de domination et un contrôle coercitif empêche, pour les personnes subissant cette violence d'avoir une participation pleine et effective à la vie sociale sur une base égalitaire.

LA VIOLENCE DANS LE COUPLE PEUT CONCERNER TOUTE PERSONNE,

indépendamment de son âge, de son origine
socioculturelle ou de sa situation sociale.

Certaines conditions de vie¹³ rendent vulnérables et contribuent à ce qu'augmente la probabilité de subir ou d'exercer de la violence dans son couple, sans que le lien soit systématique. Les professionnel·le·s doivent prêter une attention toute particulière à la présence de signes dans ces situations, sans perdre de vue que ceux caractérisant la violence restent les mêmes. Indépendamment des situations de vie qui contribuent à ce que le risque de passage à l'acte violent augmente, les signes susceptibles d'attirer l'attention sont en premier lieu liés à la dynamique instaurée entre les partenaires. En prenant en compte ces signes, il devient possible de ne pas se centrer, en tant qu'intervenant·e·s, uniquement sur des personnes présentant certaines formes de vulnérabilités telles que la pauvreté, les addictions.

À titre d'exemple, **certains comportements, sous couvert de sollicitude bienveillante, peuvent correspondre à des signes témoignant d'un désir de contrôle**: par exemple accompagner la ou le partenaire à ses rendez-vous pour « faciliter le déplacement » ou l'aider

dans la « compréhension de ce qui est dit ». **Certaines explications, telles que le désir de « faciliter le quotidien », peuvent laisser augurer une répartition inégale des ressources**: une personne gère seule l'argent sans nécessairement informer les autres membres de la famille, parce que « cela est plus facile comme ça » ou que « c'est mieux ainsi ». L'observation des comportements occupe également une place centrale. Ici sont à considérer comme des signes, des attitudes ou propos qui donnent le sentiment que **la personne accompagnée « lutte » contre quelque chose, a le sentiment qu'il n'est pas possible de changer la situation**. Ainsi, par exemple, lorsqu'un·e bénéficiaire dit ne pas avoir les ressources nécessaires pour financer un titre de transport, l'enjeu consiste à vérifier si le manque de ressources financières en est la cause, ou si la ou le partenaire refuse de donner l'argent nécessaire. D'autres comportements méritent une attention accrue, tels que **changer de comportement en cas de questions sur son quotidien, ou encore se mettre en retrait, respectivement en avant, lorsqu'on évoque « comment ça se passe à la maison »**.

1.2 Questionner la violence par étapes

Lorsque l'analyse de la situation de la personne accompagnée et celle de sa demande font naître un pressentiment, l'intervenant·e doit le prendre au sérieux et explorer progressivement les signes repérés, en se questionnant quant au lien entre les observations et un possible vécu de violence dans le couple. Cette hypothèse sera ensuite vérifiée à l'aide de questions de plus en plus ciblées¹⁴. Ce processus amène à préciser les observations, tout en impliquant la personne accompagnée. Ainsi, si les difficultés et limitations devaient être reliées à de la violence dans le couple et la famille, la personne confrontée pourra prendre conscience de ce qu'elle vit au fil de ses réponses.

1.2.1 Se questionner quant au possible lien entre les observations et la présence de violence

Parfois, rien ne semble lier entre elles les observations à l'origine du pressentiment. Peut-être existe-t-il un dénominateur commun entre ces signes ? Un tel questionnaire permet une première hypothèse quant à la possible présence de violence dans le couple, indépendamment de l'identification de la personne qui l'exerce ou la subit. Relier ces signes n'implique pas nécessairement une appréciation définitive de la situation, mais permet à la ou au professionnel·le de démontrer sa capacité à donner du sens à ses observations.

Plusieurs apports théoriques décrivent les ressorts qui caractérisent la violence dans le couple, offrant des clés de lecture pour donner du sens aux observations et envisager la présence possible de violence au sein du couple de la personne accompagnée. Des documents précisent ces concepts, dont le DOTIP, la brochure « Violence que faire ? »¹⁵ ou encore le site www.violencequefaire.ch.

Deux stratégies soutiennent la réflexion de l'intervenant·e à cette étape :

- **CROISER LE REGARD** avec ses collègues, sa hiérarchie et des professionnel·le·s du réseau spécialisé, pour préciser l'éventuel lien entre les signes observés et la problématique de la violence dans le couple ;
- **NOTER**, le plus exhaustivement possible, toute observation et tout questionnement, pour construire un faisceau d'indices susceptible d'être approfondi par la suite.

Des exemples de questions que la ou le praticien·ne pourrait se poser

- Dans quel(s) champ(s) ai-je repéré des signes ?
- Lesquels s'agirait-il de préciser pour vérifier si la personne accompagnée est confrontée à de la violence dans le couple ? À quels autres champs faudrait-il s'intéresser ?
- De la violence éventuelle est-elle présente ?

¹³ L'annexe (4.2) présente une série de situations considérées à risque, ayant pour dénominateur commun la transformation possible des rapports entre les partenaires sous l'impulsion de changements affectant la vie de couple et/ou familiale, l'insertion professionnelle, les lieux de vie, etc. La recension réalisée par Egger et Schär Moser [18] énumère toute une série de facteurs de risque et les organise en fonction de dimensions personnelles, relationnelles et sociétales.

¹⁴ Par ce processus de vérification, le lien entre les signes observés et la violence sera soit confirmé, soit infirmé.

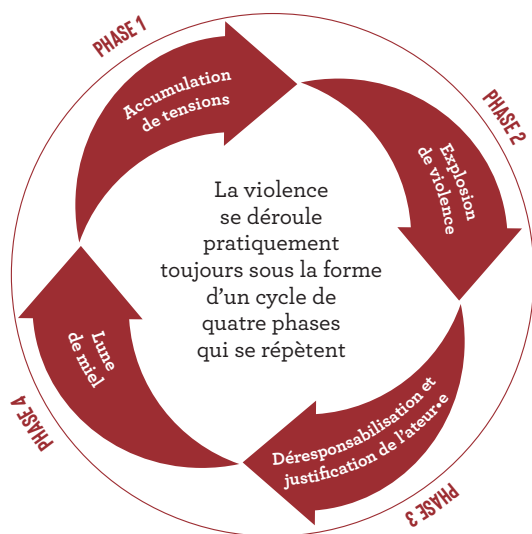
¹⁵ Pour le DOTIP, voir note 3. La brochure « Violence que faire » peut être téléchargée sous https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/PUBLICATIONS_-_REFONTE/violence_domestique/Factsheet/violence_conjugale_que_faire.pdf.

LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE SE DISTINGUE DES CONFLITS [19, 20]

Si ces derniers s'accompagnent parfois d'actes de violence, leur issue n'implique pas qu'un·e des partenaires impose systématiquement son avis par la force ou la peur [21].

Le **cycle de la violence** [22] met en évidence plusieurs phases au cours desquelles le vécu des partenaires change. Ces étapes illustrent la dynamique dans laquelle le couple et les enfants sont pris

et montrent que les signes de violence incluent des comportements, des stratégies et des émotions qui ne se limitent pas au seul recours à la violence.



L'**emprise** caractérise une forme extrême de relation inégalitaire, voyant la personne victime aliénée et influencée à son insu par la personne auteure. Cette emprise se traduit par des signes témoignant d'une « transe » non consentie par

la personne victime, qui se met alors à agir contre sa propre volonté [20]. Aux yeux de tiers, les personnes victimes semblent a priori « accepter » leur situation sans réelle volonté de changement.

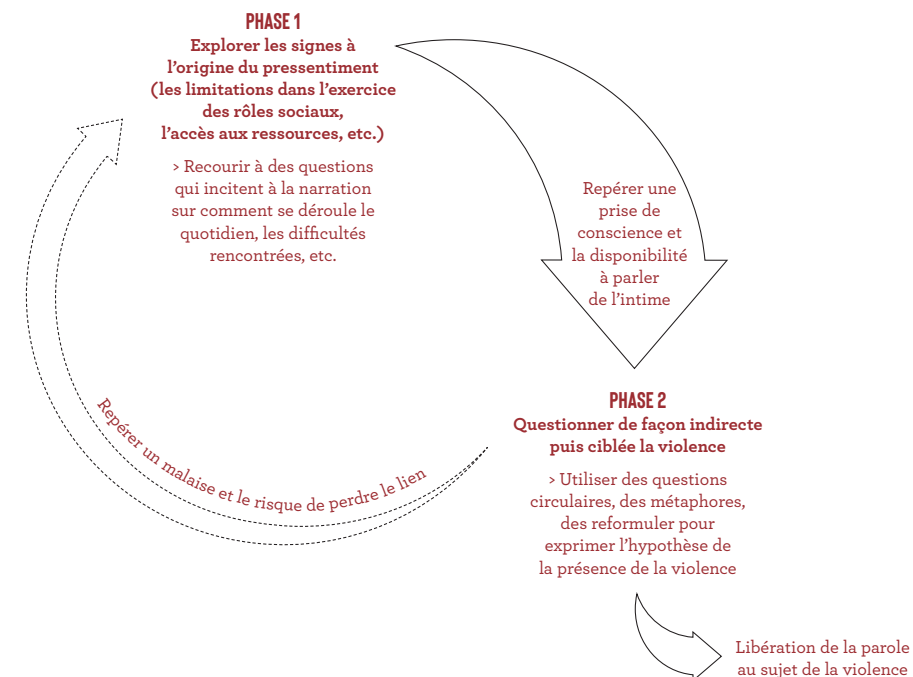
1.2.2 Explorer les signes pour se préparer à (se) poser la question de la violence

Lorsqu'émerge l'hypothèse selon laquelle la personne accompagnée est peut-être confrontée à de la violence dans son couple, un processus s'engage. Ce dernier implique dans un premier temps d'explorer les champs dans lesquels des signes ont été repérés pour affiner les observations. Puis, vient le moment d'oser poser la question quant à la possible présence de la violence : ces deux étapes s'enchaînent a priori. Toutefois, si l'évocation de la possible présence de violence devait susci-

ter de la résistance, l'intervenant·e peut alors reprendre un questionnement plus exploratoire autour des signes repérés et des limitations vécues au quotidien.

Si la personne accompagnée devait percevoir, la question concernant la présence de la violence comme trop intrusive, revenir à un questionnement autour du quotidien entend prévenir le risque de perdre le lien. Ce mode de faire consiste pour la ou le professionnel·le à s'ajuster et à repérer le « bon moment » pour évoquer la possible présence de violence

Processus de questionnement



1.2.2.1 Questionner les limitations vécues pour susciter une prise de conscience

L'exploration des observations et de ce que vit la personne, sans que la violence soit directement mentionnée, implique le recours à des questions ouvertes à propos des difficultés et limitations repérées. Les techniques d'entretien facilitant la narration et la référence à des situations concrètes ne se focalisent pas sur l'aveu de violence dans le couple, exercée ou subie. Elles permettent d'ouvrir un espace où la personne accompagnée décidera du rythme pour raconter son quotidien et les éventuelles limitations rencontrées, ses appréhensions et ses états émotionnels. Souvent, elle racontera spontanément des épisodes de violence, sans forcément nommer de façon explicite cette dernière.

Les questions qu'il est possible de poser ici

- Comment ça se passe à la maison lorsque vous souhaitez travailler ?
- Quelle est votre participation dans les décisions concernant les aspects financiers ?
- Comment choisissez-vous votre destination de vacances ?
- Je vois que vous êtes fatigué·e, que vous avez peu de temps pour faire le ménage. Comment est-ce que ça se passe pour réaliser les tâches ménagères ? Comment cette répartition des tâches s'est-elle faite entre vous et votre partenaire ?
- ... et que se passe-t-il si vous n'êtes pas d'accord ; si vous souhaitez changer la situation ?
- Comment les enfants vivent-ils la situation ?

Cette phase se trouve facilitée lorsqu'existe un visuel, tel qu'un poster ou un autocollant, qui précise la disponibilité de l'intervenant·e à parler de la violence dans le couple, car elle ou il se sent concerné·e¹⁶. Ainsi la personne confrontée pourra identifier l'intervenant·e comme un interlocuteur ou une interlocutrice impliqué·e.

Ce jeu de questions et réponses permet simultanément d'identifier de nouveaux signes potentiellement révélateurs de la présence de violence dans le couple et de renforcer la capacité de dévoilement des personnes confrontées. Mettre des mots sur le quotidien aide à prendre conscience du vécu et de l'éventuel caractère récurrent de certains comportements [23]. De plus, il permet à l'intervenant·e de signaler sans équivoque que parler de ces situations est essentiel, et ce dans le but de trouver une issue.

Les personnes confrontées acquièrent ainsi le sentiment que l'intervenant·e est disponible pour aborder des sujets intimes [24, 25]. Cela est déterminant, puisque les personnes confrontées à la violence peinent à en parler, en raison de diverses appréhensions, dont la crainte d'être jugées, la honte, la culpabilité, ou encore leur méconnaissance quant à ce qui est considéré objectivement comme de la violence.

Investiguer les signes repérés en présence des deux partenaires se révèle délicat lorsque ces signes sont susceptibles d'être révélateurs de violence. Les réponses pourraient être induites par le rapport de domination instauré, et l'hypothèse de la possible présence de violence, perceptible au travers de certaines questions, pourrait déséquilibrer la dynamique relationnelle au point de se révéler dangereuse. Il s'agira alors d'élaborer des stratégies permettant d'avoir un moment de discussion avec chaque partenaire séparément, tout en veillant à ce que l'autre partenaire n'intervienne pas pendant l'entretien. Il est parfois utile de proposer des lieux de rencontre différents du cadre habituel, par exemple dans un lieu public ou dans le cadre d'un bureau, si la ou le partenaire peut être au domicile.

1.2.2.2 Poser l'hypothèse de la violence

La supposition selon laquelle la personne est confrontée à de la violence sera évoquée de manière de plus en plus ciblée. Ce questionnement peut intervenir notamment lorsque l'intervenant·e constate que la personne accompagnée est suffisamment en confiance pour parler de sujets intimes¹⁷, c'est-à-dire lorsqu'elle met des mots de plus en plus précis sur les limitations et/ou ses difficultés de couple, respectivement n'esquive plus des questions dans ce domaine.

L'usage de reformulations, de métaphores, ou encore d'un questionnement circulaire¹⁸ sans qualifier la personne d'auteur·e ou de victime, doit inciter la personne à se positionner face à l'hypothèse émise. Cette « ruse » permet d'entrevoir le questionnement comme une sollicitude plutôt qu'une intrusion [26]. Ne pas se voir assigner d'emblée une position d'auteur·e ou de victime permet de considérer l'intervenant·e comme capable de valider le vécu [27].

Évoquer l'hypothèse de la violence à ce stade, par exemple en utilisant le terme sans équivoque, permet de montrer sa disponibilité en tant que professionnel·le à parler de la violence.

Des questions qui expriment l'hypothèse pourraient être

- Lorsque vous me racontez cela, cela me fait penser à de la violence.
- Et si vous racontiez cette situation à un·e ami·e, qu'est-ce qu'elle ou il dirait ?

La référence, par l'intervenant·e, à d'autres situations, ou la lecture de témoignages, permet aux personnes confrontées d'identifier, par effet miroir, en quoi elles sont elles-mêmes concernées.

Par exemple, les questions posées sur www.violencequefaire.ch contribuent à ce processus et aident à rompre le sentiment d'isolement que connaissent les personnes confrontées.

Le DOTIP propose une série de questions susceptibles d'être posées, offrant des repères utiles pour s'adresser aux personnes identifiées comme victimes.

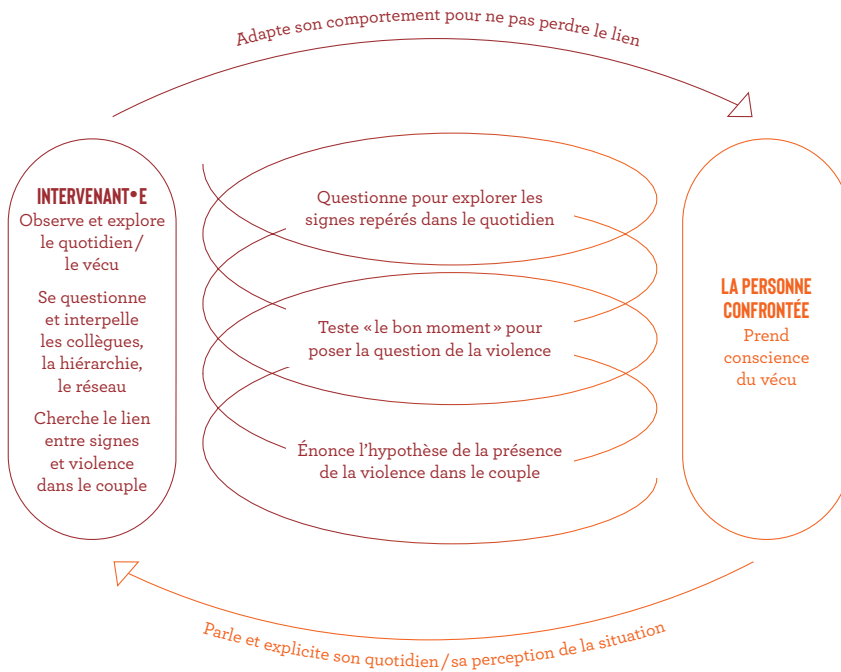
¹⁶ À titre d'exemple, Terre des femmes a élaboré une série de visuels permettant de valoriser de tels messages (le projet est décrit sous : <https://www.frauenrechte.de/unsere-arbeit/themen/haeusliche-und-sexualisierte-gewalt/>) En outre, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud (BEFH) met à disposition des affiches A3 et des autocollants signalant la disponibilité à évoquer la violence au sein du couple pour les personnes qui ont suivi la formation DOSAVI ou qui utilisent le présent guide de référence dans leur pratique professionnelle. La commande peut être effectuée en écrivant à info.befh@vd.ch.

¹⁷ La notion d'intimité ne renvoie pas aux seuls champs de la sexualité, respectivement de la vie de couple. Il s'agit de sujets propres à la personne et susceptibles d'être cachés mais évoqués avec des personnes considérées comme proches, avec lesquelles existe un lien de confiance.

¹⁸ Ce dernier vise à ce que la personne puisse imaginer ce qu'une autre pourrait dire ou vivre.

2 ORIENTER ET ACCOMPAGNER VERS LE RÉSEAU SPÉCIALISÉ

En conclusion, il apparaît que le travail de détection implique un processus comportant plusieurs boucles qui, au fur et à mesure, exige un questionnement de plus en plus ciblé. Ce dernier peut être résumé à l'aide du schéma qui suit :



Une fois la violence dévoilée, commence la phase d'orientation accompagnée qui présuppose la prise en compte de plusieurs dimensions.

Tout d'abord, elle implique pour l'intervenant·e une connaissance précise du cadre imposé par sa fonction et la mission de l'institution dans laquelle son activité est inscrite. En parallèle, il s'agit de reconnaître que chacun·e a droit à une aide spécifique, indépendamment de la position occupée dans la dynamique relationnelle empreinte de violences, évitant ainsi la contrainte de devoir attribuer le statut de victime ou d'auteur·e à la personne rencontrée. Une fois ces prémisses acceptées, l'intervenant·e peut inciter les personnes confrontées à mobiliser leurs ressources en vue de solliciter une aide spécialisée, tout en rappelant que la violence est inacceptable, que les personnes victimes doivent être protégées et que les personnes auteures portent la responsabilité de prévenir la récidive.

L'orientation vise à ce que les personnes confrontées aux violences puissent se sentir concernées par les côtés délétères de la violence, qu'elles développent le sentiment qu'une issue positive et constructive à la violence vécue est possible grâce à une aide ciblée, et finalement qu'elles s'adressent aux services spécialisés. Ce processus s'applique aussi bien aux personnes victimes qu'aux personnes auteures.

Les phases de détection et d'orientation, au premier abord distinctes, sont étroitement liées, tant et si bien que des allers-retours entre elles sont fréquents et parfois peu perceptibles. Les réflexions amorcées pendant la détection auront permis de mettre en lumière différents signes révélant la présence de violence au sein du couple. Ces éléments seront réutilisés lors de l'orientation et mobilisés stratégiquement dans les différentes étapes.

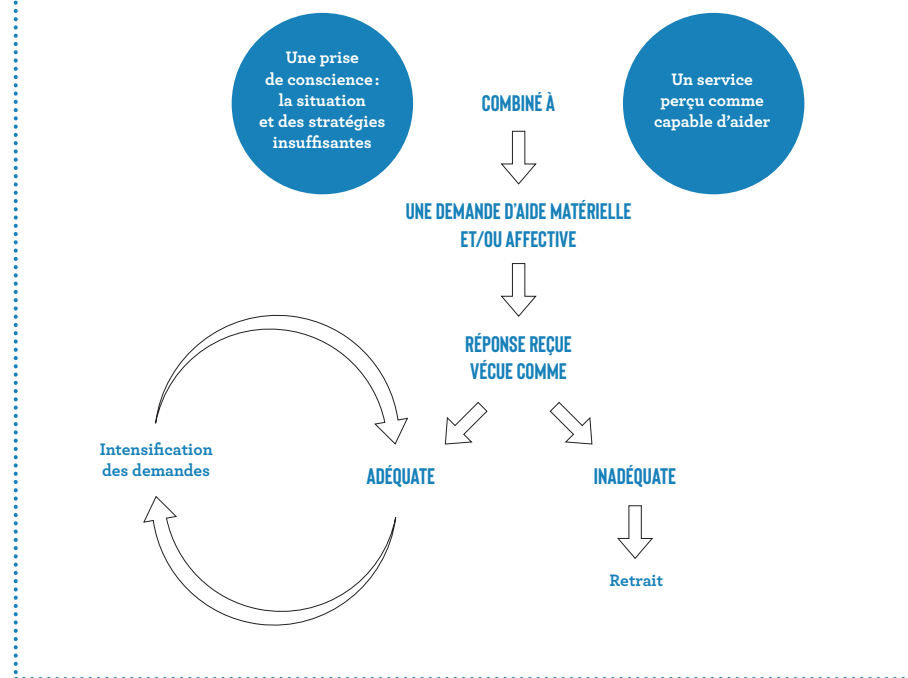
Pour réussir à amener la personne confrontée à solliciter une aide, il est nécessaire de poser le cadre qui permet de comprendre les conditions qui facilitent son engagement dans un processus de demande d'aide [28-32]:

- **LA PRISE DE CONSCIENCE** que les difficultés vécues découlent d'une situation de vie qu'il n'est pas possible de résoudre par soi-même: les ressources et stratégies habituellement mobilisées se révèlent insuffisantes;
- **LE REPÉRAGE** d'un acteur social ou institutionnel perçu comme disponible et compétent pour aider à faire face à la situation.

Ainsi, lorsqu'une première demande d'aide, généralement liée à la mission de l'institution, a pu trouver une issue satisfaisante, l'intervenant·e apparaît comme une ressource susceptible d'être mobilisé·e pour prendre en compte d'autres difficultés plus cachées, voire inavouées lors des premiers contacts. Ces difficultés non directement liées au champ de compétences de l'intervenant·e peuvent alors faire l'objet de nouvelles demandes de la part de la personne confrontée, au rang desquelles on peut retrouver des stratégies pour assurer la sécurité, des démarches en vue de trouver un logement, une aide financière, un travail, des aides pour la ou le partenaire, des informations au sujet des droits en cas de séparation, des solutions pour la garde des enfants, etc.

Les réponses en matière d'orientation vers d'autres partenaires du réseau sont alors susceptibles d'être prises en compte, puisqu'une confiance en la «justesse» de la réponse apportée a pu se créer. Il apparaît donc primordial pour la réussite de cette étape que l'intervenant·e soit reconnu·e comme un interlocuteur ou une interlocutrice fiable et compétent·e, reconnaissance qui a pu se construire dès la phase de détection.

Processus de demande d'aide [31]



2.1 Conscientiser les effets de la violence et constater que la situation ne change pas

Ce travail d'orientation implique de créer une continuité avec les réflexions amorcées dans la phase de détection autour des conséquences de la violence sur le quotidien des personnes confrontées. Les praticien·ne·s combinent des interventions qui ont pour effet que les personnes confrontées augmentent leur prise de conscience des effets délétères de la violence exercée sur tous les membres de la famille, y compris les enfants, à court, moyen et long terme. Les impacts concernent notamment la qualité de vie, la participation sociale, la santé mentale et/ou physique, ou encore l'insertion professionnelle.

Le rôle des intervenant·e·s est d'accompagner également les réflexions portant sur les stratégies tentées jusqu'ici en vue d'en déterminer les avantages et les limites, ce qui va permettre d'entrevoir de nouvelles possibilités. Le constat que la situation ne change pas, ou pas suffisamment, de même que le lien de causalité entre violence et détérioration de la qualité de vie, amènent à considérer pour la personne confrontée l'intérêt de solliciter le réseau spécialisé, afin de ne pas reproduire des manières de faire vouées à l'échec.

L'accompagnement pour solliciter une aide auprès d'un service spécialisé est rendu possible par la combinaison de différentes interventions explicitées ci-après.

Les personnes confrontées sont amenées à constater que le cycle de la violence non seulement se répète, mais a tendance à s'amplifier.

Il est possible d'inviter les personnes confrontées à inscrire les épisodes de violence dans un calendrier [33]. Une visualisation de la fréquence et de la nature des actes va permettre d'introduire des questionnements autour des effets et des stratégies menées : quelle a été la réaction de vos enfants après cet épisode de violence ; qu'avez-vous fait ensuite ?

2.2 Réfléchir autour de l'intérêt à solliciter une aide

Les réflexions menées avec les personnes confrontées ont permis à ces dernières de comprendre les entraves créées par la violence sur leurs habitudes de vie, leur participation sociale, ou encore l'exercice de rôles sociaux, ainsi des besoins peuvent émerger.

2.2.1 Faire le lien entre besoins repérés et aides apportées par le réseau

Les personnes confrontées sont dès lors amenées à se rendre compte dans quelle mesure les soutiens apportés par les services d'aide ciblée peuvent répondre aux besoins identifiés et de quelle manière. Il s'agit pour l'intervenant·e de diriger les échanges dans cette direction, ce qui va au-delà de renseigner uniquement sur les prestations offertes par ces services. Une connaissance précise de ces prestations¹⁹ constitue une information

clé pour les intervenant·e·s pour engager le processus d'orientation.

En fonction des situations, il peut être nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les professionnel·le·s des services d'aide ciblée, en vue de réfléchir à des stratégies argumentaires ou sécuritaires.

Les raisons qui poussent les personnes victimes et auteures à contacter un service spécialisé présentent certaines similitudes. Elles ont besoin d'un espace sécurisé pour pouvoir se confier et ne souhaitent pas être considérées uniquement au travers du prisme de la violence. On peut également citer la prise de conscience que les enfants souffrent [29, 34, 35], la confrontation à un problème insoluble sans aide extérieure [30] et pour lequel les stratégies usuelles ne suffisent plus pour « composer avec la violence » [35, 36].

La plupart des personnes victimes multiplient des demandes d'aide qui, sans être explicites, évoquent des difficultés liées au contexte de vie. Ces sollicitations sont autant de stratégies destinées à trouver une issue à la violence et aux difficultés pour les deux partenaires et, le cas échéant, à celles des enfants du couple.

Quant aux hommes vivant des situations difficiles, une fois certaines réticences dépassées, ils recherchent principalement une aide « pragmatique » et matérielle pour faire face aux difficultés [37, 38]. On suppose que ces demandes concernent aussi les hommes qui recourent à la violence dans leur couple. De plus, certains entreprennent cette démarche dans le but de rassurer leur partenaire et/ou de prévenir une rupture [34].

LES STRUCTURES D'AIDE SPÉCIALISÉE

s'engagent à offrir un accueil dans la confidentialité, sans jugement ni contrainte.

Cet espace permet de sortir de l'isolement et de réfléchir aux stratégies à adopter, aux projets futurs, aux démarches à entreprendre, etc. Les professionnel·le·s qui travaillent dans ces services sont formé·e·s spécifiquement à cette thématique et pour ce type d'accompagnement.

Elles et ils considèrent que le problème est la violence et non pas la personne.

Les échanges avec les intervenant·e·s travaillant dans les services spécialisés permettent de mieux comprendre les mécanismes de la violence et de même que son propre vécu.

Les intervenant·e·s proposent un accompagnement spécifique pour les enfants victimes de violences au sein du couple. La relation parentale est soutenue et renforcée par les activités offertes.

La réflexion permet de développer une meilleure gestion de la colère et des stratégies de protection plus efficaces. Des stratégies pour permettre d'exercer une parentalité exempte de violence sont également développées.

2.2.2 Déconstruire les appréhensions face au réseau

Le temps pris à expliciter le travail réalisé par ces services en partant des besoins exprimés facilite la prise de contact pour les personnes confrontées. Ces échanges donnent la possibilité à ces dernières de faire part de leurs appréhensions face à cette démarche, informations cruciales pour les intervenant·e·s, qui pourront alors tenter de réviser ces craintes, sans fausse promesse, voire de réfléchir à des mesures de protection.

2.3 Veiller constamment à la sécurité et construire un scénario de sécurité

Le fait que la personne reconnaisse vivre de la violence dans son couple, avec ses effets délétères, de même que le besoin d'une aide extérieure, ne signifie pas pour autant qu'elle va entreprendre immédiatement des démarches pour mettre un terme à ces violences

Ce délai entre le dévoilement et le contact avec un service spécialisé peut être mis en perspective avec le cycle de la violence, qui a notamment pour effet de maintenir les personnes confrontées dans une inaction qui leur est pourtant préjudiciable. La dépendance économique et affective, l'espoir d'un possible changement, la volonté de ne pas séparer les enfants d'un parent (pour maintenir la relation ou par pression sociale), la honte, la peur (souvent liées aux traumatismes répétés), l'emprise ou encore ne pas vouloir rompre l'engagement face à la ou au partenaire sont des raisons qui empêchent souvent les personnes victimes

¹⁹ Des informations plus précises sur les prestations de ces services d'aide ciblée se trouvent dans la documentation publiée par le BEFH, notamment les fiches de présentation des institutions : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/lutte-et-prevention-de-la-violence-dans-le-couple/publications/>. En outre, le site du BEFH dispose d'un moteur de recherche des organismes et institutions spécialisées en matière de violence au sein du couple, ainsi que de violence à l'égard des femmes à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/lutte-et-prevention-de-la-violence-dans-le-couple/professionnelles/carte-reseau/>.

d'entreprendre des démarches [39]. Pour les personnes auteures, les mécanismes de neutralisation ont pour conséquence de minimiser leur responsabilité, de même qu'ils restaurent leur cohérence interne en ne se voyant pas comme auteur·e·s de violence, mais plutôt comme victimes [40, 41].

L'absence de confiance en ses propres capacités de même que les craintes face aux potentiels changements sont des éléments qui freinent également ce processus. L'ambivalence ressentie face au changement est normale et renforcée par la situation de violence. Elle peut être à la base du changement quand elle exacerbe la divergence entre la situation actuelle et celle souhaitée [42].

Même si les personnes confrontées n'entreprennent pas de démarches concrètes, les intervenant·e·s peuvent continuer à se montrer disponibles pour entendre les préoccupations, réfléchir aux solutions possibles, et poursuivre la réflexion entamée sur les conséquences de la violence et l'efficacité des stratégies pour remédier à cette violence.

Donner cet espace devient décisif, car il permet de rester en lien et de répondre aux besoins émotionnels des personnes confrontées. Cela permet également de diminuer un potentiel sentiment d'impuissance de l'intervenant·e face à cette absence de suite donnée aux réflexions partagées sur les conséquences de la violence.

Un intérêt accru peut être porté aux facteurs de protection dans l'idée de réfléchir à des aspects sécuritaires.

UN SCÉNARIO DE SÉCURITÉ²⁰

permet de réfléchir à des stratégies de protection à mettre en œuvre lors d'un passage à l'acte.

Ce document propose **une série de démarches concrètes à entreprendre lorsque les personnes victimes envisagent de quitter le domicile**, par exemple : dans quels lieux se rendre, quelles personnes contacter, quelles affaires prendre avec soi. L'intervenant·e complète le document avec la personne confrontée afin d'anticiper ainsi les situations à risque.

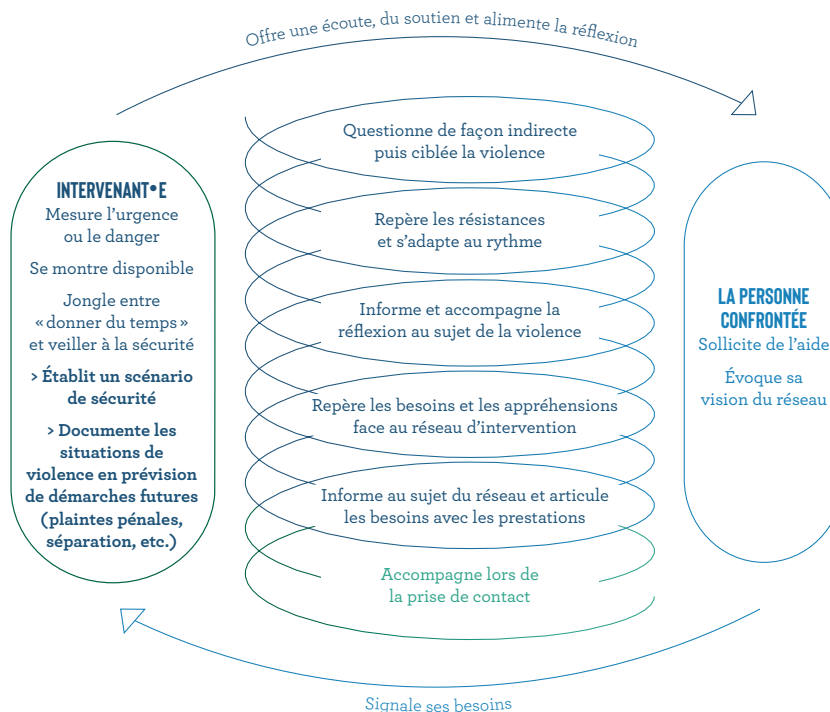
Ce scénario, initialement prévu pour les personnes victimes, est facilement adaptable pour les personnes auteures. Ainsi, il est possible de réfléchir aux signes précurseurs d'un passage à l'acte violent. Une personne-ressource susceptible d'apaiser la situation peut être désignée. À quel moment s'agit-il de quitter le domicile ? **Cette discussion permet à l'intervenant·e de rappeler que la violence n'est pas une fatalité et que les personnes ayant recours à la violence en souffrent également.**

2.4 Accompagner lors de la prise de contact

Lorsque la personne confrontée envisage que l'aide apportée par un service spécialisé peut répondre à ses besoins, il est possible de construire avec elle la démarche concrète de prise de contact. Au cours de cette phase,

il est déterminant d'inclure la personne confrontée en vérifiant avec elle comment elle souhaite être impliquée concrètement : aura-t-elle besoin d'être accompagnée, qui va prendre le contact, faudra-t-il prévoir une garde d'enfants, quels moyens de transport pourra-t-elle utiliser, sont autant de questions à résoudre avec la personne confrontée.

Au même titre que pour la détection, l'orientation correspond à un processus impliquant une série d'échanges circulaires qui permettent à la personne d'entrevoir un intérêt à solliciter de l'aide, de développer une confiance minimale envers le réseau d'intervention spécialisé et de se sentir soutenue dans sa démarche, et ce indépendamment du fait qu'elle ait exercé et/ou subi des violences. Le schéma ci-dessous résume ce processus :



²⁰ Voir l'exemple proposé dans le DOTIP https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/fichiers_pdf/Publications/Violence_domestique/BEFH_guide_ViolenceDansLeCouple_DEF_C.pdf.

Parfois, des personnes accompagnées dévoilent spontanément une ou plusieurs expériences de violence de couple à des intervenant·e·s. Dans d'autres situations, la reconnaissance et le dévoilement de cette violence prennent plus de temps.

Ce processus peut être facilité par les questions posées et les réflexions qui en découlent. Ainsi la personne accompagnée peut commencer à entrevoir qu'elle est concernée par la violence et qu'il existe un intérêt de solliciter une aide ciblée.

Dans ce cadre, le travail des professionnel·le·s engagé·e·s dans des services offrant des prestations non ciblées sur la violence ne consiste pas à traiter le problème de la violence, mais en premier lieu à accompagner ce processus en conformité avec leur contexte d'intervention. En effet, leurs pratiques se caractérisent notamment par l'importance accordée à la relation [43, 44] et aux stratégies visant le maintien ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et l'intégration socioprofessionnelle [43, 45]. Thématiser les conditions de vie et les difficultés qui font obstacle à ces objectifs [45, 46], offrir un soutien pour mobiliser les ressources pour « modifier » leur situation [46] et se délier des difficultés vécues témoignent de compétences dans le domaine de la détection des vulnérabilités multiples et du travail de mise en lien avec le réseau. Ce champ d'expertise se distingue de celui qui porte sur l'intervention ciblée sur la violence dans le couple et s'affirme comme un atout supplémentaire d'une importance cardinale dans la lutte contre les violences dans le couple.

Les pratiques dans ce domaine impliquent de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'un processus qui exige à la fois un questionnement progressif et des stratégies qui impliquent la personne accompagnée. Cela dans le but de renforcer la compréhension de cette dernière de sa situation ainsi que les limites des stratégies utilisées pour faire face à la violence vécue, voire pour éviter le passage à l'acte. C'est par ce biais qu'il sera possible d'aider les personnes concernées à franchir le pas au moment de contacter une institution ayant pour vocation d'accompagner les personnes auteures ou victimes de violence.

De plus, compte tenu des rapports de domination qui caractérisent la violence dans le couple, il apparaît essentiel que ce travail de détection et d'orientation se pratique séparément auprès de chaque partenaire. Ceci afin de tenir compte des besoins de chacun·e et d'éviter une posture de médiation entre les partenaires, tout en veillant à la sécurité de chacun·e.

1. Gillioz, L., Puy, J. de, & Ducret, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne: Payot.
2. Killias, M., Simonin, M., & De Puy, J. (2004). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan: Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS)*. Bern: Stämpfli Verlag.
3. Broué, J., Guèvremont, C., & Corbeil, J. (1999). *Intervenir auprès des conjoints violents*. Montréal: Éditions Saint-Martin.
4. Flynn, C., Lessard, G., Montminy, L., Rinfret-Raynor, M., & Gervais, L. (2015). *Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat: enjeux et perspectives*. CRI-VIFF. Récupéré de http://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/pub_31032015_105649.pdf
5. Henrion, R. (2001). *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé: rapport au ministre chargé de la santé* (p. 47). La Documentation française.
6. Castelli Dransart, D. A., & Guerry, S. (2013). La collaboration: enjeu vital en santé mentale. *Le sociographe*, (42), 79-88.
7. Killias, M., Walser, S., & Biberstein, L. (2013). Étude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales ou familiales. In D. Bourgoz, F. Merenda, C. Delhumeau-Cartier, S. Walser, L. Biberstein, & M. Killias (Eds.), *La violence domestique en chiffres, année 2012*. Genève: Office cantonal de la statistique (OCSTAT).
8. Campbell, J. C. (2003). Qui fait quoi et comment? Modèles d'intervention en matière de violence conjugale. In L. Gillioz, R. Gramoni, C. Margairaz, & C. Fry (Eds.), *Voir et agir: responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes* (pp. 205-230). Genève: Éditions Médecine & Hygiène.
9. Seith, C. (2003). Les réponses des institutions dans les situations de violence conjugale: L'exemple de la police, des services sociaux et de la santé. In L. Gillioz, R. Gramoni, C. Margairaz, & C. Fry (Eds.), *Voir et agir: responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes*. Genève: Éditions Médecine & Hygiène.
10. Lorenz, S., & Dini, S. (2013). *Violences au sein du couple: sens et perspective(s) entrevu(s) par les participants masculins à un groupe thérapeutique* (Rapport de recherche, Monographie). Sierre: Haute Ecole de Travail Social Sierre. HES-SO Valais.
11. Rinfret-Raynor, M., & Turgeon, J. (1995). Dépistage systématique de la violence conjugale. Réflexion théorique et développement d'un protocole. *Service social*, 44(2), 57-90.
12. Krüger, P., Lätsch, D., Völkens, S., & Voll, P. (2018). Détection précoce des violences intrafamiliales et des cas de mise en danger du bien de l'enfant. (Übersetzer Aufsatz). *Sécurité sociale CHSS*, pp. 21-24. Berne.
13. Rabin, R. F., Jennings, J. M., Campbell, J. C., & Bair-Merritt, M. H. (2009). Intimate Partner Violence Screening Tools: A Systematic Review. *American Journal of Preventive Medicine*, 36(5), 439-445.e4. <https://doi.org/10/c8kt6s>
14. Lemieux Breton, M.-E., Paradis, F., Pilote, R., & Maurice, P. (2006). *Consolidation des pratiques en violence conjugale dans les CLSC du Québec: étude exploratoire*. Montréal: Institut national de santé publique du Québec.
15. Guitard, H., & Michaud, C. (2011). L'expérience d'évaluation clinique vécue par des infirmières de chirurgie lors de l'implantation de pratiques exemplaires. *Recherche en soins infirmiers*, 104(1), 51-63. <https://doi.org/10.3917/rsi.104.0051>
16. Fougeyrollas, P. (2016). Influence d'une conception sociale, interactionniste et situationnelle du handicap au sein d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du droit à l'égalité: le modèle québécois. *Revue française des affaires sociales*, (4), 51-61.
17. Fougeyrollas, P., Cloutier, R., Bergeron, H., Côté, J., & St-Michel, G. (1998). *Classification québécoise: processus de production du handicap*. Lac St-Charles (Québec): Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH).
18. Egger, T., & Schär Moser, M. (2008). *La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse*. Berne: Service de lutte contre la violence du Bureau Fédéral de l'Égalité entre femmes et hommes BFEG.
19. Johnson, M. P. (2005). Domestic Violence: It's Not About Gender—Or Is It? *Journal of Marriage and Family*, 67(5), 1126-1130. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2005.00204.x>
20. Perrone, R., & Nannini, M. (2006). *Violence et abus sexuels dans la famille: une vision systémique de conduites sociales violentes* (4^e éd. revue et augmentée). Paris: ESF éd.
21. Paradis, L. (2012). *L'enfant exposé à la violence conjugale son vécu, notre rôle: l'enfant, une éponge*. Québec: Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction régionale de santé publique. Récupéré de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2159925>
22. Walker, L. E. (2000). *The battered woman syndrome*. New York: Springer.
23. Astier, I. (2009). Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale. *Informations sociales*, (152), 52-58.
24. Coker, A. L., Bethea, L., Smith, P. H., Fadden, M. K., & Brandt, H. M. (2002). Missed Opportunities: Intimate Partner Violence in Family Practice Settings. *Preventive Medicine*, 34(4), 445-454. <https://doi.org/10.1006/pmed.2001.1005>
25. Lawoko, S., Sanz, S., Helström, L., & Castren, M. (2011). Screening for Intimate Partner Violence against Women in Healthcare Sweden: Prevalence and Determinants. *International Scholarly Research Notices*, 2011, e510692. <https://doi.org/10.5402/2011/510692>
26. Djaoui, E. (2011). Intervention au domicile: gestion sociale de l'intime. *Dialogue*, n° 192(2), 7-18. <https://doi.org/10/bsmjz9>
27. Tisseron, S. (2011). Intimité et extimité. *Communications*, n° 88(1), 83-91. <https://doi.org/10/gfvm6s>
28. Cornally, N., & McCarthy, G. (2011). Help-seeking behaviour: a concept analysis. *International Journal of Nursing Practice*, 17(3), 280-288. <https://doi.org/10/bnx8fs>
29. Meyer, S. (2011). Acting in the children's best interest?: Examining victims' responses to intimate partner violence. *Journal of Child and Family Studies*, 20(4), 436-443. <https://doi.org/10/fbw4j8>
30. Randell, K. A., Bledsoe, L. K., Shroff, P. L., & Pierce, M. C. (2012). Mothers' Motivations for Intimate Partner Violence Help-Seeking. *Journal of Family Violence*, 27(1), 55-62. <https://doi.org/10/d5d3fd>
31. Shirom, A., & Shperling, Z. (1996). Missile Stress, Help-Seeking Behavior, and Psychological Reaction to the Gulf War. *Journal of Applied Social Psychology*, 26(7), 563-576. <https://doi.org/10/ctgsjd>
32. Simmons, C. A., Farrar, M., Frazer, K., & Thompson, M. J. (2011). From the voices of women: Facilitating survivor access to IPV services. *Violence Against Women*, 17(10), 1226-1243. <https://doi.org/10/cfpbpx>
33. Campbell, J. C., Webster, D. W., & Glass, N. (2008). The Danger Assessment: Validation of a Lethality Risk Assessment Instrument for Intimate Partner Femicide. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(4), 653-674. <https://doi.org/10.1177/0886260508317180>
34. Lorenz, S., & Anglada, C. (2010). Favoriser le changement chez des auteurs de violence dans le couple: le rôle du travail de groupe. *Journal européen d'éducation sociale: revue semestrielle de la FESET*, 73-89.
35. Lorenz, S., & Bigler, P. (2013). Responsabilisation et dévoilement: le rôle d'un programme pour hommes auteurs de violences au sein du couple. *Pensée plurielle*, 32(1), 115-127.
36. Ansara, D. L., & Hindin, M. J. (2010). Formal and informal help-seeking associated with women's and men's experiences of intimate partner violence in Canada. *Social Science & Medicine* (1982), 70(7), 1011-1018. <https://doi.org/10/drwk3s>
37. Turcotte, P. (2012). *Sortir la violence de sa vie: itinéraires d'hommes en changement*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
38. Tremblay, G., & L'Heureux, P. (2011). Des outils efficaces pour mieux intervenir auprès des hommes plus traditionnels. In J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, J.-Y. Desgagniers, S. Genest Dufault, & D. Blanchette (Eds.), *Regards sur les hommes et les masculinités: comprendre et intervenir* (pp. 125-172). Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université Laval.
39. Bograd, M. (2005). Strengthening Domestic Violence Theories: Intersections of Race, Class, Sexual Orientation, and Gender. In N. J. Sokoloff & C. Pratt (Eds.), *Domestic violence at the margins: readings on race, class, gender, and culture* (pp. 25-38). New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
40. Levesque, D. A., Velicer, W. F., Castle, P. H., & Greene, R. N. (2008). Resistance Among Domestic Violence Offenders: Measurement Development and Initial Validation. *Violence Against Women*, 14(2), 158-184.
41. Mayer, D. (2007). Männer, die Gewalt gegen die Partnerin ausüben. In Fachstelle für Gleichstellung Stadt Zürich, Frauenklinik Maternité, Stadtspital Triemli, & Verein Inselhof Triemli (Eds.), *Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren. Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung* (pp. 65-75). Bern: Verlag Hans Huber.
42. Miller, W. R., & Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel: aider la personne à engager le changement*. Paris: InterÉditions.
43. Autès, M. (2013). *Les paradoxes du travail social*. Paris: Dunod.
44. Bouquet, B. (2004). *Ethique et travail social: une recherche du sens*. Paris: Dunod.
45. Karsz, S. (2004). *Pourquoi le travail social? Paris: Dunod*.
46. De Robertis, C. (2007). *Méthodologie de l'intervention en travail social: l'aide à la personne*. Paris: Bayard.

4.1 Liste des signes

La liste ci-après évoque des exemples de signes qui doivent interpeller l'intervenant·e. Il s'agit notamment :

Des actes de violence tels que frapper, gifler, menacer, mais aussi le recours à des propos qui dénigrent, disqualifient, infantilisent la ou le partenaire;

Des conséquences de la violence sur l'état de santé et/ou l'organisation du quotidien, soit :

- Des symptômes ou douleurs chroniques, ainsi que des problèmes psychosomatiques, sans cause apparente et/ou associés à des explications diffuses;
- Des troubles émotionnels, anxiodépresseurs ou encore un retrait émotionnel;
- Des difficultés à accéder à des prestataires de soins, ou à participer à des activités spirituelles, de loisirs, une formation, un emploi, etc.;
- Un isolement social et peu de contacts, avec la famille d'origine et élargie, ou encore des ami·e·s, des collègues de travail, etc. ;

Des attitudes adoptées lors des rencontres avec l'intervenant·e, dont :

- L'expression d'un sentiment d'impuissance, la banalisation d'un vécu difficile;
- La formulation de plaintes vagues ou des craintes plus ou moins concrètes;
- Des positions défensives ou une attitude ambivalente lorsqu'il est question de la vie de couple, de famille;
- La manifestation de gêne ou d'embarras lors du contact avec les intervenant·e·s;
- Un manque de confiance et d'estime de soi, voire un sentiment de culpabilité ou de honte;
- Le recours à des stratégies pour maintenir/imposer le secret quant à la situation au domicile;

- Des positions contrastées entre les deux partenaires : des rapports de pouvoir et des ressources distribuées de manière asymétrique, voire des propos ambivalents face à la situation :
 - L'un·e des partenaires adopte une position de domination tout en exprimant des plaintes, c'est-à-dire elle ou il décide de façon unilatérale l'organisation du quotidien, de la répartition des tâches et des ressources ET exprime le sentiment de ne pas être reconnu·e dans son engagement par sa ou son partenaire, respectivement de subir ses demandes et exigences. Cette position implique également le recours à des stratégies de contrôle qui limitent la participation sociale et augmentent le lien de dépendance;
 - L'autre partenaire adopte une position identifiée comme de la soumission, s'exprime peu ou évoque des difficultés diffuses : le sentiment de ne pas être à la hauteur, des doutes et préoccupations quant à sa manière d'être ou de faire, pense ne pas être en mesure de répondre aux attentes de la ou du partenaire, respectivement d'être dans l'impossibilité d'entreprendre quelque chose pour que « la situation change ».

4.2 Situations – facteurs de risque

Toute une série de contextes sont fréquemment considérés comme des facteurs de risque, en tant qu'ils contribuent à ce qu'augmentent la vulnérabilité et la probabilité du recours à de la violence, soit :

- Un environnement qui se caractérise par des normes qui instituent et légitiment des rapports inégaux entre les femmes et les hommes, indépendamment de l'appartenance à une communauté culturelle et/ou religieuse spécifique;
- Des situations susceptibles de susciter un stress, respectivement des tensions importantes, dont la précarisation ou la dégradation des conditions de vie (la perte d'un emploi, les dettes, un déménagement, etc.);
- Un parcours de vie qui risque de fragiliser la participation sociale au risque d'induire un isolement social ou des rapports de dépendance entre les partenaires (les situations de migration, l'absence d'un permis de séjour ou l'octroi d'une autorisation de séjour soumise à condition, l'absence d'une formation reconnue, etc.);
- Des événements particuliers dans la vie de couple ou de famille qui se traduisent par des changements dans les rapports entre les partenaires (conflits récurrents entre les partenaires, séparation, grossesse, naissance, maladie, etc.).

**Détection et orientation sociale
accompagnée de situations de violences
au sein du couple**

Guide de référence de la méthodologie, 2019

Susanne Lorenz (HETS-VS)

Christophe Fluehmann (HETS-FR)

Edité par le Bureau de l'égalité entre les femmes
et les hommes du canton de Vaud (BEFH)



Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Département du territoire et de l'environnement

Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

T 021 316 61 24

www.vd.ch/egalite - info.befh@vd.ch